



Semestre 1 – UE 1.3 - La Bioéthique

1. Définition

Le terme **bioéthique** est issu de :

- « bio » : la vie, le vivant
- « éthique » : réflexion sur ce qui est moralement bon et acceptable pour l'être humain

La bioéthique désigne l'ensemble des réflexions et règles portant sur les activités médicales et scientifiques impliquant le corps humain.

Elle concerne notamment :

- la greffe d'organes et de tissus (cornée, peau, moelle osseuse)
- l'assistance médicale à la procréation (PMA), incluant les dons de gamètes
- les recherches sur l'embryon et les cellules embryonnaires
- le dépistage génétique et les tests génétiques

Elle vise à encadrer les progrès scientifiques afin de garantir :

- le respect de la dignité humaine
- la protection des personnes vulnérables
- l'absence d'exploitation du corps humain

2. Définition complémentaire

L'éthique correspond à l'ensemble des principes moraux guidant les comportements humains.

Le terme « bio » (du grec bios) renvoie à la vie dans son ensemble.

Ainsi, la bioéthique s'intéresse à la vie humaine, de la naissance jusqu'à la mort.



3. Champs d'action de la bioéthique

On distingue deux grandes approches :

Éthique de la prudence

Elle concerne principalement les professionnels de santé, notamment dans les soins et les décisions médicales.

Éthique du risque

Elle concerne davantage la recherche scientifique et les pratiques expérimentales, où l'incertitude est plus importante.

4. Domaines concernés

Bioéthique dite « positive » (progrès médicaux)

- Assistance médicale à la procréation (PMA, selon conditions)
- Expérimentation humaine encadrée
- Diagnostic prénatal et préimplantatoire
- Thérapies géniques
- Dons d'organes
- Biotechnologies

Bioéthique dite « négative » (risques et dérives)

- Utilisation problématique de la PMA (selon les situations)
- Diagnostic génétique pouvant entraîner des dérives
- Armes biologiques ou chimiques
- Abus des données génétiques



- Risques liés aux organismes génétiquement modifiés (OGM)
-

5. Enjeux et problématiques

Jusqu'au début du XXe siècle, les avancées scientifiques étaient généralement considérées comme positives en elles-mêmes.

Aujourd'hui, la bioéthique impose une réflexion sur :

- les conséquences des progrès scientifiques
- l'impact sur la société
- le respect du bien commun

Elle se situe au cœur d'un équilibre entre progrès médical et protection de l'être humain.

6. Bioéthique et société

La bioéthique établit un lien entre :

- le progrès scientifique
- et les enjeux humains et sociaux

Elle est source de débats car les avancées médicales peuvent avoir des effets positifs mais aussi des risques.

Historiquement, certaines recherches biologiques, notamment durant les conflits armés, ont montré des dérives possibles.

Aujourd'hui, l'objectif est d'évaluer les conséquences des innovations scientifiques sur la société et sur l'être humain.



7. Encadrement juridique

Les activités relevant de la bioéthique sont encadrées par :

- des lois internationales
- des règles européennes
- le droit national (Code de la santé publique et lois de bioéthique)

La législation évolue régulièrement afin de suivre les avancées scientifiques.

8. Révision des lois de bioéthique

La loi de bioéthique est régulièrement révisée pour s'adapter aux progrès scientifiques.

La loi du 7 juillet 2011 prévoit une révision périodique, précédée d'états généraux organisés par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE).

Les révisions récentes ont notamment porté sur :

- l'élargissement de l'accès à la PMA aux couples de femmes et aux femmes seules
- la réflexion sur les conditions d'encadrement de ces pratiques

Ces évolutions font encore l'objet de débats et d'ajustements législatifs.

9. Synthèse

La bioéthique est une discipline essentielle qui encadre les progrès médicaux et scientifiques afin de garantir :

- le respect de la dignité humaine
- la protection des individus
- un équilibre entre innovation et responsabilité sociale